

RÉHABILITATION D'UN RÉSEAU D'EAUX USÉES

Afin de garantir votre qualité de vie et votre confort, la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine s'est engagée dans une action de réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la ville du Vésinet.

Dans ce cadre, des travaux de réhabilitation par chemisage (sans tranchée) d'une partie du réseau de la rue du Maréchal Foch auront lieu en 2 phases : du lundi 19 au vendredi 30 octobre et du lundi 26 octobre au vendredi 13 novembre 2026.

Le Vésinet - rue du Maréchal Foch

➤ Du lundi 19 au vendredi 30 octobre inclus - Phase 1

Rue du Maréchal Foch

entre le boulevard Carnot et la place de l'Église

**Restrictions de circulation du lundi au vendredi
de 8h à 17h (voir plan au verso)**

- La circulation des véhicules sera interdite, sauf riverains et véhicules de secours.
- La circulation des piétons sera interdite dans les emprises du chantier, un cheminement sera mis en place.
- Le stationnement sera interdit dans la zone de travaux, au fur et à mesure de l'avancement du chantier.
- Les commerces resteront ouverts durant la phase de travaux.
- Les travaux n'auront pas lieu de manière quotidienne mais seront répartis sur les deux semaines.
- La collecte des déchets sera assurée aux jours habituels mais décalée en dehors des horaires de chantier.

DÉBUT DES TRAVAUX

Lundi 19 octobre 2026

FIN DES TRAVAUX

Vendredi 13 novembre 2026

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté
d'agglomération
Saint Germain
Boucles de Seine

ENTREPRISES

Valentin Environnement

CONTACT DIRECTION DES CYCLES DE L'EAU

cyclesdeleau@casgbs.fr
01 30 09 75 36



casgbs.fr

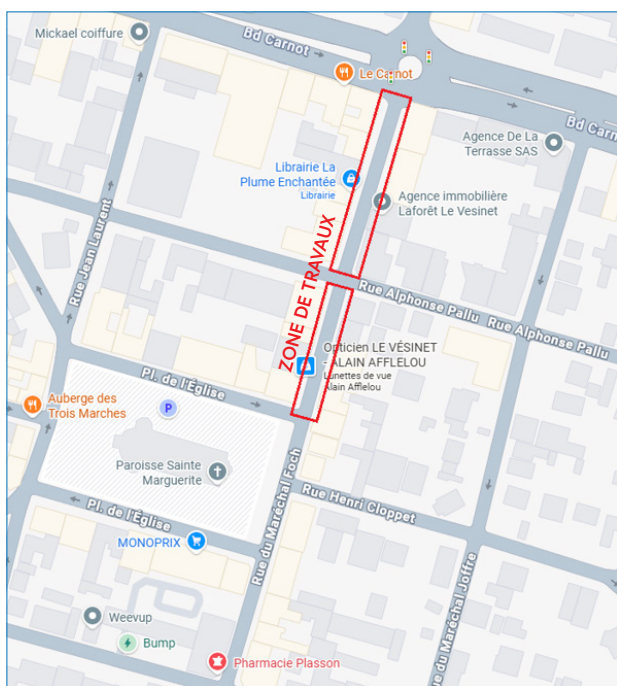
➤ Du lundi 26 octobre au vendredi 13 novembre inclus - Phase 2

Rue du Maréchal Foch

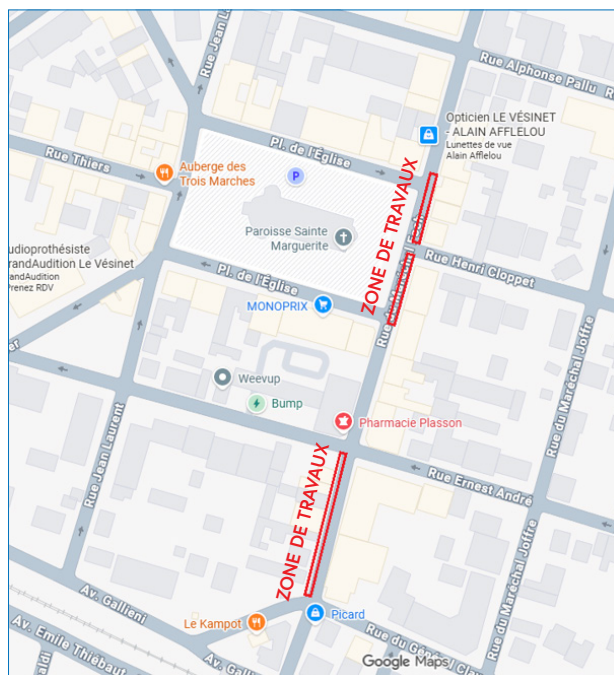
entre les rues Ernest André et du Général Clavery et au niveau de la place de l'Église
Restrictions de circulation du lundi au vendredi de 8h à 17h (voir plan ci-après)

- La circulation des véhicules s'effectuera sur chaussée réduite.
- La rue Henri Cloppet restera accessible depuis la rue du maréchal Foch.
- La circulation des piétons sera interdite dans les emprises du chantier, un cheminement sera mis en place.
- Le stationnement sera interdit dans la zone de travaux.
- Les travaux n'auront pas lieu de manière quotidienne mais seront répartis sur les trois semaines.
- La collecte des déchets sera assurée aux jours habituels mais décalée en dehors des horaires de chantier.

Phase 1 :



Phase 2 :



Nous nous excusons par avance pour la gêne occasionnée.

Le chef de chantier se tiendra à votre disposition, en cas de besoin, pendant toute la durée des travaux.

UNE AGGLO RESPONSABLE, POUR VOUS, AVEC VOUS.